

L'opposition revient sur le budget communal

La Provence
com

lundi 10/04/2017, [Cuges-les-Pins](#)



Antoine Di Ciaccio et Gérald Fasolino pointent des "incohérences" dans le budget primitif 2017. Photo Fr.G.

N'ayant pas assisté à la présentation du budget par l'adjointe aux finances France Leroy, jeudi soir (lire notre édition de samedi), le groupe d'opposition a sollicité *La Provence* pour s'exprimer à ce sujet.

Tout d'abord sur le compte administratif, Gérald Fasolino se penche sur le fonctionnement : *"La section fait apparaître un déficit de 127 000 € avec le report de l'an dernier. Cela montre que la situation est fragile, d'autant que l'excédent de l'année n'est dû qu'à une unique recette, les droits de mutation. Or la commune a bénéficié cette année d'une recette exceptionnelle de 170 000 €... La situation ne s'assainit pas."*

L'élu pointe également les frais de contentieux, qui selon les dires de l'adjointe aux finances, ont "explosé" : *"Ils consultent des avocats pour un oui ou pour un non, et puis il y a les litiges avec le personnel, comme celui avec le directeur des services techniques qui coûte à la commune plus de 5000 €..."* relève Gérald Fasolino, qui note également *"42 % d'augmentation des dépenses pour les fêtes et cérémonies"*, ou encore *"15 000 € pour les décorations de Noël"*.

En matière d'investissement en 2016, l'opposition souligne que *"les orientations budgétaires avaient annoncé 2 M€ de dépenses et seulement 220 000 € ont été réalisées ! C'est le signe de l'inaction de l'équipe en place"*.

D'autant, ajoute Antoine Di Ciaccio, que *"si les travaux n'ont pas été faits, il faut quand même payer les études, pour un montant de 70 000 €..."* Il ajoute que concernant la vidéosurveillance, *"on n'a toujours pas vu arriver l'aide du Département ni de la réserve parlementaire..."*

Le budget primitif pour 2017 révèle, selon l' élu, pas mal d'incohérences, tout d'abord concernant les indemnités des élus : *"Les sommes qu'ils ont votées sont fausses, affirme Antoine Di Ciaccio. Si on applique les pourcentages qu'ils annoncent, on tombe sur la somme de 86 500 € pour l'année, alors qu'ils ont inscrit 58 000... Je ne sais pas comment ils font pour compter ! Par ailleurs, dans un contexte de rigueur, augmenter l'indemnité du maire de 900 % est bien sûr légal mais indécent. D'autant que le maire évoque ses déplacements dans le cadre de ses missions extérieures, mais il oublie au passage de dire qu'en tant que vice-président de la Métropole, il touche 2000 € par mois..."*

Les deux élus reprochent également à l'équipe Destrost de *"minimiser les dépenses et de gonfler les recettes"* : *"Ils prévoient une économie de 50 % des dépenses d'énergie et électricité, ce qui semble irréalisable. Ils prévoient aussi de baisser de 20 % le recours aux CDD, ce qui ne permettra pas d'assurer les embauches au cours de l'année... Ils surévaluent les droits de mutation, prévoyant 308 000 € de recettes alors que cela reviendrait à une augmentation de 50 % du nombre de permis de construire... Enfin, pour la recette de la Caf, ils inscrivent 348 000 €, or ils ont intégré dans leur calcul une recette qui entre dans le budget du CCAS. Nous en sommes à plus de 300 000 € de recettes fictives. C'est un budget qui ne correspond pas à la réalité."*

Enfin, concernant l'investissement pour l'école, ils rappellent que c'est selon eux *"une folie pure de lancer les études sans avoir l'engagement ferme d'une banque"* et insistent : *"C'est un projet que nous soutenons, nous voulons cette école."*

Frédérique Gros